

Les plus du contrat

- ✓ Calcul des cotisations en capital initial = Cotisations fixes*
- ✓ Eligible au Mandat de délégation
- ✓ Une tarification simple
 - Absence de distinction de la CSP
 - Distinction du profil fumeur
- ✓ Garantie IP.PRO à partir de 15%
- ✓ Mi-temps thérapeutique en inclusion avec l'ITT
- ✓ ITT: Sa profession au jour du sinistre
- ✓ Indemnisation forfaitaire
- ✓ Exonération du paiement de la prime en cas de sinistre
- ✓ Couverture dans le monde entier
- ✓ Irrévocabilité des garanties et du tarif
- ✓ Adhésion en ligne
- ✓ IPT : Remboursement du capital restant dû
- ✓ Éligible aux prêts professionnels

Prêts assurables

Prêts couverts : Tout type de prêt (Acquisition de résidence principale, Acquisition de résidence secondaire, Investissement locatif, Prêt construction, Prêt professionnel, Prêt travaux, Prêt restructuration ; Crédit à objet divers) à l'exception des prêts en devises, les prêts entre particuliers, les crédits renouvelables, les découverts, les opérations de crédit-bail et de leasing

Le plafond maximum tous prêts confondus ne peut dépasser 10 000 000 € (plafond 5 000 000€ au-delà de 65 ans) et pour un montant minimum de 17 000 €

Type de prêt	Durée	Décès / PTIA
Prêts amortissables: - Immobilier - Professionnel - Consommation et restructuration	De 12 à 420 mois avec différé maximum de 36 mois	10.000.000€ jusqu'à 64 ans inclus, au-delà, 5.000.000€
Prêt in fine	De 12 à 180 mois avec différé maximum de 36 mois	10.000.000€ jusqu'à 64 ans, au-delà 5.000.000€
Prêts relais	De 12 à 36 mois	10.000.000€ jusqu'à 64 ans inclus, au-delà 5.000.000€

Conditions d'acceptation

Les opérations de crédit doivent être réalisées en euros, rédigées en français et consenties par des établissements de crédit français situés en France ou succursales d'établissement de crédit français situées dans un état membre de l'Union Européenne ou succursales françaises d'établissements de crédit étrangers ayant leur siège dans un état membre de l'Union Européenne.

	Conditions	Garanties
Lieu de résidence	France métropolitaine, Monaco, DROM (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique)	Toutes les garanties
	Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suisse, Monaco	Décès et PTIA
Personnes assurables	Emprunteur, Co-emprunteur, Conjoint collaborateur, Intermittent du spectacle, Saisonnier Caution (personne physique) d'une personne morale ou physique Congés maternité, paternité Sans activité professionnelle avec indemnisation du Pôle emploi	Toutes les garanties
	Retraite, pré-retraite Congé parental Congé sabbatique, congé formation, création d'entreprise	Décès et PTIA
	Sans activité professionnelle sans indemnisation Pôle Emploi	Décès

Garanties proposées

Prestations	
Garanties de base	
Décès	Remboursement du capital restant dû au jour du décès dans la limite du capital garanti
PTIA	Remboursement du capital restant dû au jour de la reconnaissance de la PTIA dans la limite du capital garanti
Garanties complémentaires	
ITT	100% des échéances ou des intérêts, ou des loyers dus dans la limite de la quotité assurée et des limites des garanties
IPT	Remboursement du capital restant dû au jour de la consolidation de l'IPT dans la limite du capital garanti
ITP	50% des mensualités selon quotité choisie pendant 180 jours continus, sous réserve que le temps de travail effectif soit inférieur à 80%. (en inclusion dans la garantie ITT)
IPP	50% des mensualités selon quotité choisie
MNO	Les maladies psychologiques et dorsolombaires définies dans la Notice sont exclues sauf en cas d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale Exclusions de base - Affections Psy : Hospitalisation de plus de 9 jours consécutifs - Affections dorsolombaires : Hospitalisation d'au moins 7 jours ou intervention chirurgicale Rachat de l'exclusion Suppression des conditions d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale
Garantie bénéficiaires croisés	Pour les prêts amortissables ou de restructuration d'un montant maximal de 500 000 euros, disponible pour les personnes âgées au maximum de 67 ans au moment de l'adhésion, ayant un pourcentage assuré inférieur à 100% auprès de l'organisme prêteur, et qui souhaitent compléter à 100% cette couverture par le paiement à un bénéficiaire désigné en cas de décès, ou eux même en cas d'arrêt de travail, du surplus de paiement.
IPPRO	Principe : L'invalidité permanente professionnelle (ipro) est disponible uniquement pour les professions médicales qui appartiennent à l'un des ordres nationaux de santé (médecins, sage-femmes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, masseurs/kinésithérapeutes, pédicures, podologues, infirmiers). Cette option ne peut pas être souscrite avec la formule 1. Franchise : 30, 60, 90, 120, 180 jours Prestations : Si le taux est de 100% pour une affection listée dans le barème contractuel, le CRD est versé . Si le taux d'invalidité est > à 66% : l'échéance est versée à 100% . Si le taux d'invalidité est compris entre 33% et 66% : l'échéance est versée à 50% Si le taux d'invalidité est compris entre 15% et 33% et sous réserve que l'option 15% ait été souscrite, l'échéance est versée à 25%

Particularités

Prestations	
Assurea Solutions	Indisponible pour le moment
Coupe circuit	Indisponible
Date d'effet des garanties	Signature de l'offre de prêt
Délai de franchise	30, 60, 90, 120, 180 jours
Abattement	=> 10 % de réduction pour les deux emprunteurs sur l'ensemble des garanties => Réduction gros capitaux sur l'ensemble des garanties : De 500 000 € à 1.000.000 € = 10% Supérieur à 1 000 000€ = 15%
Sélection médicale du prêt relais	Pas de sélection médicale sur le relais si adossé à un amortissable inférieur ou égale à 350.000€

Age adhésion - Age terme

Age Retenu	Age Exact	
Garantie	Age adhésion	Age terme
Décès	81 ans inclus	90 ans inclus
PTIA	66 ans inclus	70 ans inclus
ITT/IPT/IPP	66 ans inclus	70 ans inclus
IP PRO	64 ans inclus	67 ans inclus

Sélection Médicale

Capitaux à assurer y compris encours	< à 50 ans	De 50 à 55 ans	de 56 à 65 ans	Plus de 65 ans
Jusqu'à 150.000€	QSS + QM si réponse positive au QSS			
De 150.001 à 350.000€				
De 350.001 à 500.000€			2	2
De 500.001 à 750.000€		2	2	
De 750.001 à 1.000.000€	2			
De 1.000.001 à 1.500.000€		3		
De 1.500.001 à 1.700.000€				4
De 1.700.001 à 10.000.000€		5		

Questionnaire de santé simplifié* et questionnaire médicale si une réponse est positive au QSS*

2 = QSS + QM* + BIO + PSA (à partir de 51 ans) + URINES + TCU (à partir de 500.001€)

3 = QSS + QM* + BIO + PSA (à partir de 51 ans) + TCU + URINES + RMCV avec tracé ECG de repos avec interpretation du cardiologue

4 = QSS + QM* + BIO + URINES + PSA (à partir de 51 ans) + TCU + RMCV avec tracé ECG de repos avec interpretation du cardiologue et ECHOCARDIO

5 = QSS + QM* + BIO + URINES + PSA (à partir de 51 ans) + TCU + RMCV avec tracé ECG de repos avec interpretation du cardiologue et ECHOCARDIO + Financier

Les documents financiers sont exigés à partir de 1.700.001 €

BIO = NFS, Plaquettes, CRP, urée créatine avec DFG selon MDRD ou CKD - EPI, acide urique, glycémie à jeun, cholestérol total et HDL, triglycérides, transaminases SGOT et anticorps anti HCV

Analyse d'urine : Examen d'urines : examen cyto bactériologique des urines (ECBU) et chimie des urines (albuminurie, sucre)